

Initiatives ministérielles

jour, la séance de la Chambre soit suspendue durant une heure ou jusqu'à ce que la cérémonie du dévoilement de la statue du très honorable Lester B. Pearson soit terminée.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, bien que nous soyons très contents de la proposition, puisqu'elle vient de notre côté, je me demande si le gouvernement ne consentirait pas à faire suspendre la séance, jusqu'à ce que la cérémonie soit terminée, même si elle dure plus d'une heure.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous sommes bien d'accord pour ne reprendre la séance qu'une fois que la cérémonie sera terminée et que le timbre aura sonné pour rappeler les députés à la Chambre. Je devrais également faire remarquer que nous sommes d'accord pour reprendre le temps attribué à cette cérémonie après l'heure prévue à la fin de la séance d'aujourd'hui.

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

Nous avons donné notre accord pour que la séance soit suspendue pour une heure. Toutefois, si on veut accorder une heure de notre temps à l'attention de M. Pearson, je suis d'accord, mais de là à prolonger les travaux après 18h00, nous n'acceptons pas cela.

[Traduction]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, dans le but de permettre aux députés d'assister au dévoilement de la statue, je suggère que nous nous entendions pour suspendre la séance durant une heure ou aussi longtemps que durera la cérémonie, et pour que la séance se termine comme d'habitude à 18 heures.

M. le Président: La parole est au leader du gouvernement à la Chambre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Assurément, monsieur le Président, nous voulons nous joindre à l'hommage rendu à cet éminent Canadien qui disait effectivement qu'en fin de compte la volonté de la Chambre des communes devait l'emporter sur le Sénat. Allons donc lui rendre hommage.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je dois aviser la Chambre que les députés semblent acquiescer à beaucoup de choses sauf pour dire si nous allons siéger une heure de plus.

La parole est au député de Ottawa—Vanier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, notre Règlement contient des dispositions qui pourraient l'autoriser. Nous allons étudier la question.

M. le Président: Conformément à ce qui a été convenu, je crois, la Chambre ajournera à 15 h 30 pour que les députés puissent assister à la cérémonie de dévoilement de la statue. Ce sera immédiatement après le vote qui devrait avoir lieu prochainement.

La parole est au leader du gouvernement à la Chambre.

M. Andre: Avant de passer au vote, les deux whips ont convenu, je crois, qu'il y aura une courte sonnerie qui ne durera pas les 15 minutes habituelles et que nous procéderons au vote immédiatement.

M. le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La parole est au député de Shefford.

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le Président, on veut juste savoir le point final. Est-ce qu'on accepte de se retirer pendant une heure pour aller rendre hommage à M. Pearson, on revient et on continue jusqu'à 18 heures comme en temps normal? C'est cela, l'entente?

[Traduction]

M. le Président: Non. Ce que nous avons convenu, c'est d'ajourner immédiatement après le vote, pendant une heure ou pour la durée de la cérémonie en l'honneur de l'ancien premier ministre du Canada. Après quoi, il faudra discuter pour savoir si nous pouvons prolonger la séance; c'est une question secondaire. J'essaie d'indiquer très clairement que c'est ce qui est convenu actuellement.

Comme il est 15 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 25 septembre 1990, la Chambre reprend maintenant l'étude de la motion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant la situation à Oka et à Châteauguay.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SITUATION À OKA ET À CHÂTEAUGUAY

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 28 septembre, de la motion de M. Siddon: